



INFORMATIONS MUNICIPALES OCTOBRE 2016

PLANTATION VERGER CONSERVATOIRE

La commune engage la réalisation de la seconde tranche de plantation du verger, plantation participative avec les habitants (35 arbres fruitiers) prévue **le dimanche 27 novembre entre 14h et 17h à l'Espace Loisirs.**

L'objectif : apprendre à planter un arbre, participer à une action en lien avec la biodiversité et la protection d'anciennes variétés, embellir le village et finaliser l'aménagement de l'Espace Loisirs (aménagement d'un écoparc).

AFFOUAGES 2016

La commune propose des affouages (lots de bois à couper) situés sur la parcelle n°13 du bois des Caurées (Ogny). La taxe d'affouage est de 25€, un lot par personne inscrite (attribué par tirage au sort). Inscription auprès du secrétariat de mairie **jusqu'au 09 novembre**, se présenter avec un chèque de 25 € établi à l'ordre du Trésor Public.

JARDINS COMMUNAUX

Si vous souhaitez louer une parcelle de jardin communal, merci d'en informer le secrétariat de mairie. Les personnes qui louent actuellement une parcelle sont invitées à passer en mairie avant le 31 octobre pour renouveler leur bail de location.

MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE

Par arrêté du Maire et délibération du conseil municipal en date du 20 septembre 2016, il a été décidé la modification simplifiée du PLU de la commune afin de rectifier des erreurs matérielles et de clarifier certains points du règlement. Vous trouverez ci-joint un avis vous présentant les modalités de mise à disposition au public de ce dossier de modification.

VIDE GRENIER DU 11 NOVEMBRE 2016

Les inscriptions pour le vide-grenier sont terminées.

DEPLACEMENT DEFIBRILLATEUR

Désormais le défibrillateur de la Place de la Mairie se trouve dans le hall de la bibliothèque accessible 24h/24h. Le second défibrillateur restant à l'Espace Loisirs.

PROLONGATION VALIDITE CARTE IDENTITE

Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée. Prolongation valable uniquement pour les cartes délivrées à des personnes majeures.